

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE GUADELOUPE

AVIS n° 2017 / 02

Avis sur la liste des espèces de coraux nécessitant un statut de protection par arrêté ministériel

Vu la décision du 9 décembre 2014 adoptée lors de la 8^e Convention des parties du Protocole SPAW (Specially Protected Areas and Wildlife) de la Convention de Carthagène, conférant un statut de protection stricte aux quatre espèces de scléactiniaires *Acropora cervicornis*, *Acropora palmata*, *Orbicella annularis* et *Orbicella faveolata* par leur ajout en annexe II du Protocole;

Vu la saisine de la DEAL Guadeloupe présentée en séance plénière du 13 février 2017 et l'auto-saisine du CSRPN sur la rédaction d'une proposition de texte pour l'arrêté ministériel de protection ;

Vu les propositions de protection du Dr Claude Bouchon, référent scientifique sur les coraux aux Antilles, et l'exposé des enjeux de conservation propres à ces espèces qu'il a effectué en séance plénière du 13 février 2017;

Considérant l'urgence de la préservation des espèces de coraux à l'échelle mondiale et plus particulièrement aux Antilles, en raison de la dégradation de divers facteurs environnementaux ;

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe, réuni en séance plénière le lundi 13 février 2017, à Dothémare (Les Abymes),

Propose la protection stricte par arrêté ministériel des espèces listées en annexe du présent avis, ainsi que celle de leurs habitats,

Recommande un niveau de protection pour toutes les autres espèces de coraux au moins égale à celle prévue par l'article 19 de l'arrêté préfectoral relatif à l'exercice de la pêche en Guadeloupe en vigueur qui prévoit : « La pêche, le colportage, la vente et la destruction des coraux [...] sont interdits en tout temps et en tout lieu »,

Demande à être destinataire du dossier administratif préparatoire à l'arrêté ministériel pour appuyer la Préfecture dans la finalisation des aspects scientifiques et soumettre une proposition de rédaction de l'arrêté ministériel de protection.

Fait à Basse-Terre, le 20/02/2017

Gilles LEBLOND



Président du CSRPN

ANNEXE

Acropora cervicornis
Acropora palmata
Acropora prolifera
Orbicella annularis
Orbicella faveolata
Orbicella franksi
Agaricia grahamae
Agaricia lamarcki
Agaricia undata
Dendrogyra cylindrus
Mycetophyllia ferox
Mycetophyllia danaana
Mycetophyllia aliciae
Mycetophyllia lamarckiana
Cladocora arbuscula
Oculina diffusa